

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 16-03592 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : SENFA
1 Rue De Morat
BP 8
67601 SELESTAT CEDEX
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : DECOPRINT BLACK BACK XTRA

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tricot polyester avec enduction acrylique ignifugée dans la masse sur une face
Masse surfacique mesurée : environ 225 ± 8 g/m²
Epaisseur mesurée : environ 0.30 ± 0.02
Coloris : blanc sur la face envers et noir sur la face enduite

RAPPORT D'ESSAI : N° 16-03592 E1-V1 du 07 octobre 2020

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : limité à 12 mois à partir de la date de mise en œuvre dans un établissement réglementé à l'abri des intempéries.
(matériau non lavable et non nettoyable à sec)

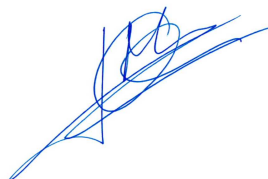
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 07 octobre 2020

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON



cofrac
ACCREDITATION
N° 1-0101 et
N° 1-0513
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE
ESSAIS